DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice: 15	Présents votants : 10	Pour: 10 +1 procuration	Abstention: 0	<u>Contre</u> : 0
-----------------	-----------------------	-------------------------	----------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 02 décembre 2019.

PRESENTS:

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR (Procuration)
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	<u>Absent</u>	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Chantal MOUTIER (procuration Monique JULIEN), Yoann MARENDA **ABSENTS**: Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY, Roger LEONARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique JULIEN

2019-52 Projet de réforme statutaire du PNR Périgord Limousin (gouvernance et intégration de la compétence GEMAPI- bassin versant de la Haute-Dronne)

Dans son courrier du 29 octobre 2019, le PNR Périgord Limousin nous informe que les communautés de communes du Pays de Nexon Mont de Chalus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin souhaitent transférer au Parc la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi). Chaque commune membre doit se prononcer sur ce projet de réforme statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la modification statutaire du Parc Naturel Régional Périgord Limousin qui intègre dans ses statuts la compétence GEMAPI pour le bassin versant de la Haute Dronne.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. M. Pierre PEYRAZAT Pour copie conforme en Mairie, le 13 décembre 2019 Au registre sont les signatures Le Maire

M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le : Commune d'Augignac

Affichage le 13 décembre 201

AR PREFECTURE 024-212400162-20191210-2019_52-DE

Recu le 17/12/2019

